

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 20 janvier 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5150/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Parole à l'assemblée;
5. Parole aux élèves;
6. Actualisation de la politique relative à la prévention du harcèlement et gestion des plaintes / Lancement de la consultation;
7. Nomination d'un coordonnateur par intérim au Service des ressources financières;
8. Amendement de la résolution R-5085/SRF – Budget 2014-2015;
9. Plan annuel de répartition de la clientèle 2015-2016;
10. Entente relative au nouveau projet « sorties scolaires » dirigé par le ministère de la Culture et des Communications;
11. Contrat de services de télécommunication avec le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ);

PAUSE

12. Conventions de gestion et de réussite;
13. Désignation du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la CSRDN;
14. Participation de M. Martin Reid à la Grande Traversée;
15. Règlement de modifications du règlement actuel de délégation de pouvoirs;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
17. Questions diverses;
 - 17.1 Cartes professionnelles;
 - 17.2 Projet école de l'Horizon-Soleil;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table - partage d'informations;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Sylvie DoRay Daigneault - précision relativement à une résolution.

PAROLE AUX ÉLÈVES

ACTUALISATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET GESTION DES PLAINTES / LANCEMENT DE LA CONSULTATION (R-5151/SRH)

CONSIDÉRANT la politique 4904 sur la prévention du harcèlement et gestion des plaintes adoptée en 2004 par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise au cours des années et des enseignements de la jurisprudence en matière de harcèlement au Québec;

CONSIDÉRANT le fait qu'il appert souhaitable de se doter d'outils supplémentaires pouvant guider les employés appelés à consulter ou qui souhaitent se prévaloir de la politique;

CONSIDÉRANT le fait que Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit être un modèle ou une référence en ce qui a trait au respect des droits et libertés de la personne. De ce fait, elle doit s'assurer de remplir efficacement cette mission d'éducation et de sensibilisation auprès de toute sa population.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation de l'actualisation de la politique relative à la prévention du harcèlement et gestion des plaintes, laquelle est déposée au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2014-2015-14*.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour information

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION R-5085/SRF – BUDGET 2014-2015 (R-5152/SRF)

ATTENDU QUE, l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 15 911 574 607 \$ en conformité avec la

loi et les règles budgétaires 2014-2015 et non de 15 886 873 348 \$ comme spécifié dans la résolution adoptée le 26 août 2014 portant le numéro R-5085/SRF.

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'adopter le montant de l'évaluation uniformisée au montant de 15 911 574 607 \$ tel qu'il appert dans la présente résolution amendée.

Adopté

PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2015-2016 (R-5153/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord d'adopter annuellement un plan annuel de la répartition de sa clientèle dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet du plan annuel de la répartition de la clientèle 2015-2016 a été lancé par le conseil des commissaires à sa séance régulière du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'adopter le plan annuel de la répartition de la clientèle 2015-2016 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-15*.

Adopté

ENTENTE RELATIVE AU NOUVEAU PROJET « SORTIES SCOLAIRES » DIRIGÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (R-5154/SRÉ)

CONSIDÉRANT le nouveau projet « sorties scolaires » dirigé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Culture à l'école » qui offre un soutien monétaire aux écoles pour des sorties éducatives à vocation culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les écoles situées sur le territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pourront recevoir une aide financière pour réaliser les sorties dans les trois lieux suivants :

Musée d'Art Contemporain des Laurentides (MACL)
101, place du Curé-Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X6

Musée régional d'Argenteuil
44, route du Long-Sault
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0

En Scène
101, place du Curé-Labelle
(Maison de la culture Claude-Henri-Grignon)
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X6

CONSIDÉRANT QUE les écoles participantes seront remboursées au prorata des demandes et de l'allocation reçue par le ministère de la Culture et des Communications;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, que le conseil des commissaires donne son aval à ce qu'une entente intervienne entre la commission scolaire et les trois lieux de la culture mentionnés plus haut afin de permettre la réalisation du projet et autorise le président et la directrice générale à signer tous les documents contractuels à intervenir en lien avec ce dossier.

Adopté

CONTRAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC LE RÉSEAU D'INFORMATION SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC (RISQ) (R-5155/STI)

CONSIDÉRANT QUE le RISQ est un organisme à but non lucratif s'adressant au milieu éducatif pour répondre aux besoins de communication entre les établissements;

CONSIDÉRANT QUE le RISQ s'adresse aussi à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels actuels pour un tel service sont de 48 000 \$ annuellement et que si la CSRDN faisait affaire avec le RISQ, le coût annuel serait de 33 000 \$, générant une économie annuelle de 15 000 \$, soit autour de 30 %;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- 1- D'autoriser la CSRDN à devenir membre du RISQ et ainsi pouvoir profiter de cette économie récurrente année après année.
- 2- De confier au directeur du Service des technologies de l'information (STI), la responsabilité de valider annuellement que cette adhésion demeure financièrement avantageuse pour la CSRDN et de l'autoriser à signer tous les documents contractuels nécessaires à cette fin.

Adopté

CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE (R-5156/DG)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation de convenir avec chacune de ses directions d'établissement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariats;

CONSIDÉRANT QUE les conventions de gestion et de réussite de l'école secondaire de Mirabel, des écoles primaires Sacré-Cœur et Sainte-Sophie et du Centre de formation professionnelle Performance Plus déposées au conseil des commissaires ont été soumises pour approbation au conseil d'établissement des écoles et du centre après consultation du personnel de ces établissements;

CONSIDÉRANT QUE les conventions de gestion ont été établies en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu des conventions de gestion et de réussite, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-16*.

Adopté

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC) DE LA CSRDN (R-5157/DG)

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, nous avons une obligation légale de nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT QUE l'article 21.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les fonctions qui sont dévolues au RORC, sont les suivantes :

- veiller à l'application des règles contractuelles prévues par la loi et par ses règlements, ses politiques et ses directives;
- conseiller le dirigeant de l'organisme et formuler des recommandations ou des avis sur leur application;
- veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;
- s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
- exercer toute autre fonction que le dirigeant peut pour voir à l'observation des règles contractuelles;

CONSIDÉRANT l'adoption de la LCGE (Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État), en plus des responsabilités découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le RORC a comme responsabilité de conseiller et de s'assurer du respect des dispositions de la LCGE par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Réal Leclerc ancien RORC de la CSRDN;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de désigner M. Stéphane Froment, directeur du Service des ressources matérielles, à titre de RORC de la CSRDN.

Adopté

PARTICIPATION DE M. MARTIN REID À LA GRANDE TRAVERSÉE (R-5158/DG)

CONSIDÉRANT la demande de M. Martin Reid de participer à la Grande Traversée - Édition 2015 comme adulte accompagnateur à ses frais les 25, 26, 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai 2015, il y a un conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles quant à la rémunération des commissaires relativement aux absences;

Il est PROPOSÉ par, M. Serge Forget, commissaire, d'encourager la participation de M. Reid à cet événement et de l'autoriser à s'absenter du conseil des commissaires sans pénalité quant à sa rémunération.

Adopté

RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ACTUEL DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS (R-5159/SSGC)

CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

CONSIDÉRANT QUE la loi précitée s'applique aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoirs actuellement en vigueur à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit être modifié de façon à se conformer aux dispositions de la loi précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter un règlement de modifications du règlement actuel de délégation de pouvoirs et que les modifications proposées consistent uniquement et exclusivement en un exercice de conformité à la loi précitée.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'adopter les modifications jointes à la présente résolution lesquelles sont déposées au répertoire de la CSRDN sous la cote CC2014-2015-17 et d'autoriser le secrétaire général à les inclure dans la délégation de pouvoirs actuellement en vigueur à la CSRDN. De cette manière, cette dernière sera conforme aux dispositions de la nouvelle Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, lequel règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Cartes professionnelles. Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.
- Projet école de l'Horizon-Soleil. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5160/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire